NEWS RELEASE

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTACTER: Marie Yolène GILLES

PHONE: (509)2940-1222 / 3650-8103 / 3463-4192/

(509)2244-0076/

Cell: (509) 3728-8466 / 3556-4296

FAX: (509) 2244-4146

Le RNDDH condamne l'assassinat odieux de Rooldine LINDOR

Le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) est profondément consterné par l'assassinat crapuleux de l'étudiante Rooldine LINDOR, perpétré le 12 juillet 2011 en *République Dominicaine*.

Le RNDDH rappelle que Rooldine LINDOR, âgée de *vingt* (20) ans, ainée d'une famille de *quatre* (4) enfants, s'est rendue en *République Dominicaine* le 28 août 2009 en vue de poursuivre ses études universitaires, elle était en deuxième année de Sciences Informatiques à l'*Universitad Tecnologica de Santiago* (UTESA).

Selon les informations recueillies par le RNDDH autour de ce drame, Rooldine LINDOR était en quête d'une nouvelle demeure en *République Dominicaine*. Ayant finalement trouvé un appartement répondant à son goût et à ses moyens financiers, elle s'est empressée de verser, en date du 8 juillet 2011, la somme de *cinq cents* (500) dollars américains et 00/100 au sieur Raphaël Alberto Arias GARCIA , pour le compte du propriétaire de la maison, qui n'est autre que le père de ce dernier. Rendez-vous a été fixé chez Raphaël Alberto Arias GARCIA, en vue de la signature du contrat en présence de l'avocat de ce dernier. En cette date, le 12 juillet 2011, Rooldine LINDOR s'est rendue au lieu susdit où Eddy Starlin MENDOZA lui a été présenté comme étant l'avocat de Raphaël Alberto Arias GARCIA. Ce sont là, au su des parents de Rooldine LINDOR, les dernières personnes rencontrées par la victime. En effet, le 13 juillet 2011, les proches et amis de Rooldine LINDOR ont alerté les autorités dominicaines sur la disparition

de la victime et ont organisé une fouille à l'issue de laquelle vers *deux* (2) heures de l'après-midi, le corps inanimé de la victime a été retrouvé dans une maison en construction située non loin d'une forêt à *Hipódromo*.

Selon les premières informations communiquées par les Médecins ayant ausculté Rooldine LINDOR, cette dernière a été violée avant d'être lâchement assassinée. De plus, des marques constatées sur son corps et tout autour de son cou, laissent présumer qu'elle a reçu plusieurs coups d'objets contondants et a été strangulée par ses agresseurs.

Sur intervention du Gouvernement Haïtien et des parents de la victime et après avoir été autopsié par les autorités médico-légales de la *République Dominicaine*, le corps de Rooldine LINDOR a été rapatrié le 15 juillet 2011.

Le RNDDH note que l'assassinat crapuleux de Rooldine LINDOR est survenu à un moment où les haïtiens vivant en *République Dominicaine* font l'objet quotidiennement de menaces, d'assassinats, de viols, de vol, d'exécutions sommaires, de rapatriements forcés et illégaux, etc.

Le RNDDH déplore que les autorités dominicaines n'aient jusqu'à date, manifesté aucune velléité en vue de protéger les haïtiens contre ces actes de violence de toutes sortes et de punir ces auteurs et co-auteurs.

Le RNDDH condamne avec véhémence l'assassinat de Rooldine LINDOR et présente ses sincères condoléances aux parents et amis de la victime durement affectés par cette subite disparition.

Le RNDDH, tout affirmant sa volonté d'accompagner les parents de la victime dans leur quête de justice, enjoint les autorités haïtiennes à continuer à supporter la famille LINDOR en vue de porter la justice dominicaine à juger les auteurs de ce crime ainsi que les auteurs de tous les autres crimes commis à l'encontre des Haïtiens vivant en *République Dominicaine*, ce, conformément à la loi.

Port-au-Prince, le 20 juillet 2011

Le RNDDH condamne l'assassinat odieux de Rooldine LINDOR